



Parcoursup : Accompagnement lors de la phase d'admission

CANDIDATS : COMPRENDRE LA PHASE D'ADMISSION

À partir du jeudi 30 mai, les candidats vont recevoir des réponses de la part des formations sur lesquelles ils ont postulé pour l'ensemble des vœux et sous-vœux confirmés. La date de fin de la phase principale est fixée **au vendredi 12 juillet 2024**, en cohérence avec le calendrier du baccalauréat.

Vidéos Tutos

[Parcoursup 2024 : ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission](#)

[Parcoursup 2024 : comment se déroule la phase d'admission?](#)

[Parcoursup : les principales réponses à vos questions sur la phase d'admission](#)

Documents

[Diaporama de présentation de la phase d'admission Parcoursup 2024](#)

[Livret : Tout savoir sur la phase d'admission Parcoursup 2024](#)

[Ressources Eduscol](#)

Les Types de réponses

Pour chacun des vœux, la **formation peut répondre** :

"Oui": le candidat a une proposition d'admission

"Oui-Si" (pour un vœu en licence) : le candidat a une proposition d'admission et s'il l'accepte, il s'engage à suivre un dispositif d'accompagnement.



Ce dispositif est une vraie opportunité de réussite puisqu'il propose au candidat de bénéficier d'un accompagnement pour renforcer ses compétences et l'aider à réussir au sein de cette formation.

"En attente" : le nombre de places disponibles dans la formation et le rang de classement du candidat ne permettent pas, pour l'instant, de lui faire une proposition d'admission. Sa position dans la liste d'attente est indiquée et va évoluer en fonction des places qui se libèrent.

"Non" : (uniquement pour les formations sélectives et certaines formations par apprentissage) : la commission d'examen des vœux de la formation n'a pas retenu le dossier du candidat. Une notification signée du chef d'établissement informe le candidat de la décision de refus d'admission dans la formation et l'informe de ses droits à solliciter les motifs et critères utilisés justifiant cette décision.



[Parcoursup : réponse des formations, comment bien vous préparer ?](#)



Dates à retenir



- **Dimanche 2 juin 2024** : date limite de réponse aux propositions reçues le 30 mai et 31 mai 2024.
- **Lundi 3 juin 2024** : date limite de réponse aux propositions reçues le 1er juin 2024.
- **Entre le 2 juin et 10 juillet 2024** : **date limite de réponse à J+1**

Délai de réponse

La date limite de réponse est toujours affichée en face de la proposition d'admission.

Afin de faire évoluer rapidement des listes d'attente et faire des propositions à un plus grand nombre de candidats, les délais de réponse aux propositions d'admission sont définis dès le début de la phase d'admission.

- **Au plus tard le dimanche 2 juin 2024** pour les propositions reçues le 30 et 31 mai 2024.
- **Au plus tard le lundi 3 juin 2024** pour les propositions reçues le 1er juin.
- **À J +1** pour les propositions reçues entre le mardi 2 juin 2024 et mercredi 10 juillet. Par exemple, pour une proposition d'admission reçue le 5 juin, la réponse doit être apportée avant le 6 juin, 23h59, heure de Paris.



Semaine du 16 au 22 juin 2024



Afin de permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites de baccalauréat, les délais de réponses aux propositions reçues durant cette période sont suspendus. **Leurs réponses seront à apporter au plus tard le 23 juin 2024.**

NOUVEAU

Interface Candidat

L'interface du dossier Parcoursup a été rénové. Plus clair, il permet aux candidats de mieux suivre leur dossier, même depuis un smartphone. **Toutefois, l'utilisation d'un ordinateur pour les actions importantes reste fortement conseillée.**

CANDIDATS : COMPRENDRE LA PHASE D'ADMISSION

Les chefs d'établissement et les professeurs principaux/référents disposent de tableaux de suivi dans les rubriques "Élèves-Pilotage" et "Élèves-Suivi des des réponses" du site de gestion, qui leur permettra d'accompagner les candidats en fonction de leur situation.

Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions

Le candidat qui reçoit une proposition d'admission, doit y répondre (accepter la proposition ou la refuser) avant la date limite indiquée dans son dossier.

Le candidat qui reçoit plusieurs propositions d'admission doit faire un choix. **Il ne peut choisir d'accepter qu'une seule proposition d'admission, et doit répondre à toutes ses propositions avant la date limite indiquée dans le dossier.**

S'il hésite encore entre deux propositions, dont l'une arrivée au délai de réponse et l'autre avec un délai de réponse encore en cours, il pourra indiquer « **Je réfléchis** » pour la proposition dont le délai de réponse est encore actif.

Les professeurs principaux seront mobilisés pour conseiller et aider ces candidats à faire leur choix sereinement, dans les délais impartis mais sans précipitation.

Lorsque le candidat accepte une proposition d'admission, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite maintenir ; il est essentiel de ne garder en attente que les vœux qui l'intéressent davantage que la proposition acceptée.

Lorsqu'une proposition d'admission est refusée, celle-ci est proposée dès le lendemain à un autre candidat de la liste d'attente.

[Parcoursup : comment fonctionnent les listes d'attente](#)



[Parcoursup 2024 : comment évoluent les listes d'attente?](#)

NOUVEAU

Site d'entraînement

Pour permettre aux élèves de se préparer au mieux au fonctionnement de la phase d'admission et limiter le stress lié à la découverte des fonctionnalités de la plateforme, nous mettons à disposition de tous, depuis [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) [un site d'entraînement](#) permettant de se mettre en situation de répondre aux formations.

Concrètement, ce site permet à chaque lycéen, à partir d'une liste de vœux fictive, de s'entraîner à utiliser la plateforme Parcoursup : accepter ou refuser une proposition d'admission, conserver des vœux en attente, comprendre le fonctionnement des listes d'attente pour estimer les possibilités d'être admis...

Le site liste les « règles d'or » pour tout savoir sur cette phase d'admission et propose aux lycéens de tester leurs connaissances grâce à une série de quiz.

Le site peut être aisément utilisé lors de séquences organisées par les équipes pédagogiques et éducatives du lycée, pour rassurer les lycéens et les aider à avoir les bons réflexes lors de la phase d'admission.

Classe préparatoire et Internat

Un candidat ayant formulé un vœu pour une même classe prépa avec ET sans internat, peut recevoir en premier lieu une proposition d'admission sans internat. Il pourra accepter définitivement la proposition d'admission sans internat tout en gardant en attente son vœu avec internat. Si, une place lui est proposée en internat avant le jeudi 6 juillet, il pourra accepter la nouvelle proposition d'admission et renoncer à celle sans internat.

[Vous attendez une place à l'internat, comment ça marche?](#)

IMPORTANT

Une réponse attendue à chaque proposition



La règle est TOUJOURS la suivante : si un candidat ne répond pas à une proposition d'admission dans les délais, il perd le bénéfice de cette proposition qui sera alors envoyée à un autre candidat.

Si un candidat ne répond pas à une proposition dans les délais impartis, il aura 3 jours, pour préciser, via la rubrique "Contact" de son dossier Parcoursup, s'il souhaite maintenir ou non ses autres vœux en attente. Passé ce délai, le candidat sera automatiquement considéré comme "démissionnaire" sur les vœux en attente.

En revanche, s'il avait accepté une proposition d'admission, celle-ci sera conservée dans son dossier.

Candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant

La fiche de liaison, remplie dans le dossier Parcoursup, permet d'informer la future formation d'accueil sur les aménagements dont le candidat a bénéficié pendant sa scolarité et sur ses besoins pour la rentrée prochaine.

À partir du 30 mai, cette fiche, facultative, peut être transmise au référent handicap de l'établissement **une fois que le candidat aura accepté la formation qui lui convient.**

Si un candidat ne trouve pas de formation compatible avec sa situation de handicap ou de santé, ou avec ses besoins particuliers, il peut demander le réexamen de son dossier en faisant une demande motivée à la **Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) dès le jeudi 30 mai 2024.**



[Parcoursup : les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap](#)

[Publication CRAOES - Accompagner les candidats en situation de handicap 2024](#)

ÉTABLISSEMENTS : ACCOMPAGNER LES CANDIDATS

Candidats sans proposition d'admission

Les candidats qui ne reçoivent pas de proposition d'admission dès le 30 mai doivent bénéficier d'un accompagnement jusqu'à la fin de la procédure Parcoursup.

Les candidats dont tous les vœux sont attendus

Pour les élèves de terminale : les professeurs principaux/référents doivent prendre contact avec ces candidats afin de répondre à leurs questions et/ou inquiétudes et de leur proposer un accompagnement individualisé, si nécessaire, en lien avec le ou la PsyEN de l'établissement.

Il est important de leur rappeler que la situation va évoluer dans le temps et que les réponses apportées par les autres candidats libéreront des places. Des indicateurs s'affichent pour chaque vœu en attente et les aident à suivre l'évolution de leur situation.

Les candidats dont tous les vœux sont refusés

Pour les candidats qui n'auraient formulé que des vœux pour des formations sélectives et qui auraient été refusés, une **procédure particulière obligatoire est mise en place**.

Pour vous aider, la "[fiche de suivi des candidats sans proposition](#)" est proposée aux professeurs principaux. Cette fiche vise à formaliser la mise en œuvre du repérage et de l'accompagnement de ces jeunes afin d'envisager d'autres choix d'orientation et de préparer la procédure complémentaire.



[Parcoursup : réponses des formations, votre droit à l'information](#)

Les élèves de terminale devront être contactés individuellement par le professeur principal/référent et/ou le ou la PsyEN de l'établissement afin de faire le point sur leur projet d'orientation. Cet accompagnement spécifique permettra de les préparer à se positionner sur les formations disposant de places vacantes en **procédure complémentaire dès le mardi 11 juin 2024**.



Les candidats sans proposition d'admission au jeudi 4 juillet pourront, sous certaines conditions, demander un accompagnement de la CRAES

Des ressources sont disponibles pour vous accompagner à la mise en place de ces entretiens.

- [Fiche ONISEP Professeur - Accompagnement des élèves ayant reçu des réponses négatives](#)
- [Fiche ONISEP Élève - Faire le point sur mon projet](#)



Dates à retenir



- **Mardi 11 juin 2024** : début de la phase complémentaire
- **Judi 30 mai 2024** : début de la CRAES pour les candidats demandant un réexamen en raison d'une situation exceptionnelle liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de SHN ou à leur charge de famille
- **Du lundi 1er juillet au mercredi 3 juillet 2024** : classement par ordre de préférence des vœux en attente par les candidats
- **Judi 4 juillet 2024** : début des CRAES pour les candidats sans proposition

Les formations par apprentissage

Pour les formations par apprentissage, la réponse "**candidature retenue sous réserve de contrat**" signifie que le candidat a été sélectionné et que pour avoir une proposition d'admission via Parcoursup, il doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. L'enregistrement du contrat signé avec l'employeur (CERFA) par le centre de formation, déclenchera la proposition d'admission sur Parcoursup.



Les candidats qui acceptent une proposition sous statut étudiant, qui n'ont que des vœux en apprentissage en attente (« en cours d'examen » ou « retenus sous réserve de contrat ») et qui souhaitent conserver ces vœux **ne doivent pas accepter définitivement la formation sous statut étudiant**. En effet, accepter définitivement, équivaut à renoncer aux vœux en attente.

Dans un premier temps, ils doivent accepter la proposition sous statut étudiant en cliquant sur le bouton "**J'accepte**". Il leur est ensuite demandé s'ils souhaitent renoncer ou maintenir leurs vœux en attente : ils doivent choisir le bouton "Je maintiens". Ils pourront procéder à l'inscription administrative dans la formation sous statut étudiant dans l'attente de trouver un employeur.

IMPORTANT

Classement des vœux en attente

Comme chaque année, à **partir du lundi 1er juillet 2024**, il sera demandé aux candidats qui auront toujours des vœux en attente de **classer par ordre de préférence ceux qu'ils souhaitent conserver**. Cette démarche obligatoire est à réaliser **avant le mercredi 3 juillet 2024, 23h59**.

La Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CRAES)

La CRAES peut faire une proposition d'admission dans une formation disposant de places vacantes, sur laquelle le candidat n'a pas été refusé, en tenant compte du projet du candidat, des acquis de sa formation, de ses compétences et de ses préférences.

La CRAES peut être saisie par le candidat depuis son dossier Parcoursup :

- **À partir du jeudi 30 mai 2024** pour les candidats qui font une demande de réexamen en raison d'une situation exceptionnelle liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) ou à leur charge de famille.

Les dossiers de réexamen sont à télécharger sur les sites académiques [d'Amiens](#) et [de Lille](#).

[Dossier de réexamen - Académie d'Amiens](#)
[Dossier de réexamen - Académie de Lille](#)

- **À partir du jeudi 4 juillet 2024** pour les candidats sans proposition d'admission.